



**Véhicule de la DDE?
Non, caisse-enregistreuse
de prunes**

Elle a l'air inoffensive avec sa carrosserie blanche, son absence de marquage et son "gyro" orange façon véhicules de la DDE (Direction départementale de l'équipement)... Pourtant, cette 208 est capable de repérer et de verbaliser toute seule les stationnements impayés ou dépassés!

EXCLUSIF
Auto Plus

1500 VERBALISATIONS À L'HEURE...

LA SULFATEUSE À PV DÉBARQUE!

C'est l'histoire d'une voiture banale capable d'effectuer une tâche qui ne l'est pas : verbaliser toute seule les stationnements impayés! La scène, inédite, se déroule en région parisienne. Et bientôt près de chez vous...

Saint-Denis (93) : son stade, sa cathédrale, son tramway et sa Peugeot 208 banalisée que rien ne distingue d'une autre. Sauf, tout de même, ce "gyro" orange, le duo d'agents municipaux à bord... et cette manie de circuler au pas dans les zones de stationnement payant. Sûr, il y a anguille sous roche. Une filature s'impose, donc.

La cash-machine

Bingo! Nous avons bien débusqué une nouvelle génération d'usine à PV : avec son lecteur automatique de plaques d'immatriculations (Lapi) et son système de Verbalisation assistée par ordinateur (VAO) installés dans sa rampe lumineuse, cette 208 peut verbaliser toute seule à peu près n'importe quelle infraction au stationnement : double file, couloir de bus, passage piéton... Mais aussi, et c'est

la vraie nouveauté, les petits "arrangements" avec les horodateurs. En effet, contrairement à d'autres voitures Lapi-VAO déjà en circulation ailleurs*, celle-ci possède un truc en plus : elle est connectée en permanence aux serveurs de gestion du stationnement. Ainsi, dans les villes où le paiement est 100% dématérialisé (comme à Saint-Denis), il lui suffit de scanner l'immatriculation des voitures garées pour débusquer les resquilleurs... et les verbaliser illico à la volée! Le tout à un rythme (théorique) impressionnant : jusqu'à 1 500 contrôles à l'heure. Soit autant de PV potentiels! Après une phase de test concluante, l'abattage à grande échelle doit débuter ces jours-ci dans le centre-ville de la sous-préfecture... Et dans certains quartiers où les patrouilles ne sont pas toujours les bienvenues. Qui a dit "redoutable"? ■

* Voir Auto Plus n°1398.

Voiture "pervenche" : comment elle vous verbalise toute seule

1 Pré-requis : la ville doit être passée au stationnement "dématérialisé".
Pour que le système de PV automatique puisse opérer, le paiement du stationnement doit être dématérialisé. En clair, la ville doit installer, dans les quartiers contrôlés, des horodateurs comme celui ci-dessous : connectés à un serveur et qui imposent de renseigner systématiquement son numéro d'immat' sur le clavier alpha-numérique au moment de régler!



2 Le barda logé sur le toit de la voiture scanne les plaques de tous les véhicules garés.
Quatre lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (Lapi) se chargent de la tâche. Angle maximum de reconnaissance : 45°. Et si une plaque est illisible de l'arrière pour cause de stationnement collé-serré, le système tentera de la lire de l'avant.



3 La voiture interroge en direct le(s) serveur(s) de gestion du stationnement payant...
Une connexion 3G/4G continue permet à la voiture de connaître le "statut" de chaque véhicule : en règle, ou pas. A Saint-Denis, sont contactés : le serveur des abonnés et des horodateurs, gérés par des prestataires privés, et la liste des exemptés de la mairie*.

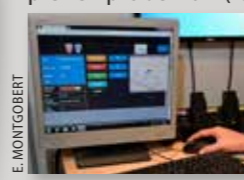
* Véhicules d'intervention, titulaires d'une carte d'invalidité...



4 ... qui, en retour, envoie instantanément sa réponse



6 De retour au poste de police les infractions sont validées avant d'être envoyées à Rennes.
Les "relevés d'infraction potentielle" (RIFP) dressés pendant la tournée sont téléchargés sur un PC : pré-remplis de A à Z (l'adresse de l'infraction est extrapolée d'un point GPS!), ils sont validés par un agent, convertis en PV électronique et transmis à Rennes, qui se charge de l'envoi de l'avis de contravention. Fastoche!



E. MONTGObERT

5 En cas d'infraction manifeste, un PV est édité par la machine, puis enregistré en mémoire.

Une fois la vérification effectuée, le système ne retient que les immatriculations en faute... Même celles des véhicules dont le propriétaire est en train de régler la place à l'horodateur? A priori non : les municipalités sont en effet censées accorder un "délai de grâce" de 5, 10, 15 mn... histoire de vous laisser le temps de payer, ou de quitter votre place avec un peu de retard.



E. MONTGObERT

Les municipalités déjà conquises...



E. MONTGObERT

Loué 4 000€ hors taxes par mois (c'est vite rentable, vu le "rendement") ou vendu 88 000€ HT (voiture comprise), le système de Verbalisation assistée par ordinateur d'AFS2R (à qui on doit déjà le... radar de stop!) intéresse du monde. En Ile-de-France, Aubervilliers, Boulogne-Billancourt (et son étonnant scooter ci-contre), le Kremlin-Bicêtre, Pantin, Saint-Denis ou encore Vigneux-sur-Seine ont déjà dit banco. Les uns avec des Peugeot 208, 508 ou Renault Mégane sérigraphiées Police municipale dotées de rampes lumineuses bleues (photo), d'autres à l'aide de discrets véhicules d'ASVP reconnaissables à leur rampe orange... Et l'invasion ne fait que débuter : Agen (47), Brive-la-Gaillarde (19), Toulouse (31) ou encore Vernon (27) devraient s'y mettre. Grenoble (38), Nancy (54), Nantes (44) et Nice (06) y réfléchissent déjà...



F. TARRAIN